

Kigali

22 mai 1956

24.5.56  
2357/jud.

2596 / D.2I/464/VDH

N<sup>o</sup> 2596 / D.2I/464/VDH Copie pour  
Information à Monsieur le Commissaire de  
Police et à ASTRIDA.

V.  
7

S-g.



Doléances Wetshemungu, Michel  
c/ Complice Astrida.

A Monsieur WETSEMUNGU Michel  
Commerçant du Centre  
de Kamembe B.P 38  
S H A N G U G U.-

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 24/4/56,  
j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Com-  
missaire de Police d'Astrida a agi conformément  
aux dispositions législatives (art. I ord.352  
Agri du 2/10/40 ORU 8/Agri du 25/10/40 art. 69  
du D du 24/4/37 ORU 49/Agri du 30/7/37.

Votre plainte et vos réclamations ne  
sont en conséquence absolument pas fondées.

Agréez, Monsieur, mes civilités.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI  
B. VAN DER HEYDEN